

Les députés du Sud interpellés sur la loi contre l'homophobie

Le 3 février dernier, Les Grues libérées (ProChoix-Marseille) ont envoyé un courrier aux seize députés des Bouches-du-Rhône pour leur demander de se positionner sur la nécessité d'une loi contre l'homophobie et la lesbophobie. Les réponses sont éclairantes sur l'état d'esprit de l'après-PaCS...

La première réponse, plutôt décevante, vient de **Sylvie Andrieux**, députée PS des Bouches-du-Rhône et vice-présidente du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur. Bien qu'elle participe volontiers à la Lesbian and gay pride de Marseille et qu'elle reconnaît que "l'homophobie et la lesbophobie relèvent d'un comportement obscurantiste et intolérant totalement inacceptable face auquel nous devons trouver des réponses appropriées", Sylvie Andrieux estime que "les sentiments d'homophobie" ne lui "paraissent pas devoir concerner une part significative de la population". En conséquence de quoi, elle ne se dit pas "convaincue qu'ajouter un texte législatif à ce qui existe déjà soit la solution appropriée". Trop aimable, Sylvie Andrieux se dit toutefois "prête à examiner favorablement toutes propositions" de son groupe "qui iraient dans ce sens". Les Grues libérées n'ont pas tardé à réécrire à madame la députée pour lui rappeler quelques exemples d'homophobie toutes récentes: "cette homophobie, cette lesbophobie, si peu significative, comme vous le dites, est pourtant responsable d'un nombre important de suicides chez les adolescents qui jugent ces discriminations, ces humiliations, ces 'mal-vivre' assez significatifs pour en arriver à ce geste extrême." Une fois n'est pas coutume, exceptés les communistes, ce sont les députés de droite qui ont été les plus corrects dans leurs réponses.

Bernard Deflesselles, député UDF des Bouches-du-Rhône, conseiller régional et conseiller municipal d'Aubagne: "C'est avec une attention toute particulière que j'ai pris connaissance du courrier relatif aux comportements et agissements homophobes dont vous êtes victimes dans votre vie quotidienne. Aujourd'hui, comme vous le soulignez, l'homophobie est présente en France

et de nombreux propos tenus dans le débat au sein de la société française à l'occasion de la discussion de proposition de loi sur le Pacte civil de solidarité ont constitué des violences inacceptables à l'égard des personnes concernées et notamment des homosexuels. Ces pratiques constituent des infractions pénales et doivent être absolument réprimées par la loi. C'est pourquoi, j'ai co-signé la proposition de loi de mon collègue François Léotard, relative à la lutte contre la provocation à la discrimination, à la haine ou à la violence à l'égard de personnes en raison de leurs pratiques sexuelles non réprimées par la loi."

Guy Teissier, député DL des Bouches-du-Rhône: "Je suis bien évidemment contre tout propos homophobe et suis le premier à les condamner. L'initiative de mon collègue Léotard, député du Var, est intéressante et a le mérite d'exister. Pour autant j'ai cru comprendre que ce texte a été accueilli avec scepticisme par les élus de la majorité plurielle. Pour ma part, sachez que même si je n'ai pas voté la loi sur le PaCS, je ne porte aucun jugement sur l'homosexualité en tant que telle. Nous avons tous des amis ou des enfants qui vivent et assument parfaitement leur homosexualité et pour lesquels j'ai le plus grand respect. Il s'agit d'un choix de vie au même titre qu'un autre."

Jean-François Mattei, député DL, tombeur du Pacs au soir du 9 octobre, et grand spécialiste du "respect de la vie privée" qui pourrit la vie privée des homosexuels: "S'agissant du Pacte civil de solidarité, je me suis prononcé contre cette disposition car j'ai considéré que ce texte était mal préparé et ne répondait en réalité que très mal aux attentes des personnes concernées. Je considère que chacun a droit au respect de sa vie privée et que nous n'avons aucun jugement à porter en ce domaine. [...] Par ailleurs je suis heureux de

vous informer que j'ai co-signé la proposition de loi de François Léotard relative à la lutte contre la discrimination, la haine ou la violence à l'égard de personnes en raison de leurs pratiques sexuelles non réprimées par la loi."

Guy Hermier, député communiste des Bouches-du-Rhône: "Conscient que la loi ne protège pas les homosexuels contre les discours de haine, le groupe parlementaire a déposé à l'Assemblée nationale, le 18 février dernier, une loi visant à combattre l'incitation à la haine homophobe".

Michel Vaxès, qui joint la proposition de loi déposée par le groupe communiste, est net: "Je suis convaincu que l'homophobie, comme toutes les formes d'intolérances et les actes de violences qu'elles engendrent, doit être condamnée."

De leur côté, **Roger Mei**, député communiste des Bouches-du-Rhône et **Jacques Floch**, député PS de Loire-Atlantique et maire honoraire de Rexé ont indiqué qu'ils soutenaient les projets de loi déposés allant dans le sens d'une pénalisation de l'incitation à la haine homophobe déposés par leurs groupes respectifs.

Homophobe

"Sales pédés. À défaut de pouvoir vous appeler pédé, je me propose de diffuser l'ancien terme "trou du cul" ou plus moderne "trou à caque", deux termes fort appropriés. Et laissez nos enfants à l'abri de votre porcherie, salopards."

C'est le courrier reçu par Les Flamands Roses, association gaie et lesbienne Lilloise, après qu'un journal local ait parlé de la journée contre l'homophobie organisée par l'association (avril 2000).